



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	14
Procurations :	4
Votants :	18
Date de convocation :	12/01/2024
Votes Pour :	18
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du mardi 25 janvier 2024 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

**PRÉSENTS** : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

**PROCURATION** : Jacques FAUBEC donne procuration à Jean-Michel BLAY, Ludovic SICARD à Pierre MASURE, Brigitte LALANNE BAJON à Géraldine DUTREY, Martine DAREUX à Jacques GABRIEL.

**ABSENT** : Radouane KHABBAL,

**SECRETAIRE** : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2024\_003

7.5 Subventions

**Objet : Travaux de réaménagement de bâtiments communaux (atelier et Maison de la culture) – Modification du plan de financement**

M. le Maire rappelle le projet de réaménagement des ateliers municipaux (extension et création d'un vestiaire féminin) et de la Maison de la culture (aménagement de locaux associatifs mutualisés) dont le financement a été adopté par délibération en date du 5 décembre 2023.

Afin de prendre en compte l'augmentation sensible du montant estimé de ce projet (207 736.87€ HT contre 170 553,43 € HT prévus) suite à des travaux de toiture indispensables et non détectés initialement et à l'installation d'une casquette sur l'escalier extérieur demandée par l'UDAP, le plan de financement doit faire l'objet de la modification suivante :

**Plan de financement :**

– Etat (DETR) : 30% x 207 736.87€	62 321.06 € HT
– Région : 18.79% x 207 736.87€	39 039.15 € HT
– Commune de Pavie : 51.21% x 207 736.87€	106 376.66 € HT
<b>Total</b>	<b>207 736,87 € HT</b>
TVA 20%	41 547,38 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>249 284.25 € TTC</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette opération et sur son financement. Il informe qu'il sollicitera les concours financiers correspondants, conformément à la délégation qu'il a reçu du Conseil municipal dans ce domaine par délibération du 26 mai 2020.

**Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :**

- D'approuver le projet et le plan de financement correspondant,
- De prendre acte des demandes de subvention par Monsieur le Maire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures relatives à ces décisions.

*Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits.*

Pavie, le 19 février 2024

Le Maire

Jean-Michel BLAY

